



## PB de volet roulant électrique

Par **juliecherbo**, le **14/01/2020** à **15:08**

Bonjour,

En 2015 nous avons fait poser une fenêtre et un volet roulant électrique dans la chambre de notre fils. L'entreprise ayant réalisé les travaux est LM. Cette entreprise fait intervenir des artisans indépendants pour leur compte. Depuis environ 6 mois, le volet descend de manière non coordonnée et se met en sécurité. Après plusieurs semaines de relances, l'artisan est venu faire le diagnostic.

Lors de son passage, la teneur de ses propos était la suivante : « Votre volet va très bien, il fonctionne très bien... ». Devant notre scepticisme et dans le but de faire signer son bon d'intervention et ainsi faire taire nos réactions perplexes, il a malgré tout pulvérisé du dégrissant, ce qui a eu pour effet d'améliorer ponctuellement et très brièvement sa descente.

Nous avons donc envoyé un courrier recommandé à LM s'est engagé à faire intervenir le commercial de la marque de la fenêtre et du volet, cela fait 10 jours et nous sommes toujours dans l'attente.

Que devons nous faire ? Quelles sont les prochaines étapes car le moteur du volet va fatigué et à terme ne plus fonctionner. Devons nous faire intervenir l'assurance ?

Merci de votre aide.

Par **nihilscio**, le **14/01/2020** à **17:00**

Bonjour,

C'est un appareil posé il y a bientôt cinq ans qui tombe en panne alors qu'il n'est plus sous garantie. Il faut trouver un prestataire capable de le réparer. Le problème est que s'il y a beaucoup de démontage à entreprendre, la réparation prendra beaucoup de temps et la facture sera lourde.